

Projet de requalification de la friche FTV à Villé et évolution du PLUi

Rappel du contexte

La friche industrielle des « Filatures et Tissages de Villé (FTV) » s'étend sur environ 6 ha au Sud-Est du centre-ville de Villé.



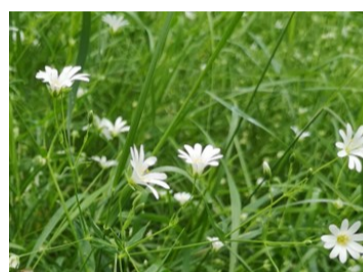
Lors de l'élaboration du PLU intercommunal, en l'absence de visibilité sur l'aménagement du site et bien que le site soit considéré comme stratégique, la Communauté de communes a fait le choix d'un classement en zone IIAU.

En 2022, le Groupe Seltz a acquis le site et souhaite y développer progressivement une zone d'habitat associée à des services.

Enjeux du site

Les études préalables du site ont identifiés les enjeux suivants :

- La présence de polluants liés aux anciennes activités du site : les études de cessation administrative de l'activité de FTV sont en cours et permettront de définir les travaux de dépollution à mettre en œuvre pour permettre l'aménagement d'un quartier d'habitat ;
- Le site est partiellement intégré au périmètre de protection des monuments historiques (Eglise, cimetière et presbytère) : un travail a été engagé avec l'Architecte des Bâtiments de France pour préserver des éléments rappelant l'historique du site et organiser les nouvelles constructions sur le site ;
- Le site est concerné par la zone inondable du Giessen ;
- Le site est concerné par des enjeux environnementaux liés à la présence de stellaire des marais et de zones humides : le projet a été adapté pour éviter au maximum les zones concernées par ces enjeux.



Un projet qui a été adapté au contexte



Des évolutions envisagées du PLUi

- Ouverture partielle à l'urbanisation de la zone IIAU et définition d'une OAP en cohérence avec le projet d'aménagement (phasage de l'aménagement dans le temps, organisation de la densité, éléments à préserver, organisation viaire et connexions à la ville, ...);
- Inscription d'un Espace Boisé Classé sur la ripisylve du Giessen ;
- Suppression de l'emplacement réservé VIL03 ;

